

Les mondes de Charles Beauquier

Collection Bibliothèque municipale de Besançon



Pour certains il est l'auteur de la loi de 1906 qui porte son nom et organise « la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ». Pour d'autres c'est un libre-penseur et un franc-maçon voire un « bouffeur de curés », pour d'autres encore il est collecteur de chants et de traditions populaires, critique d'art, radical-socialiste, défenseur de la paix, régionaliste ou philosophe de l'esthétique... La liste pourrait encore être plus longue. On peut l'aimer ou l'admirer, le haïr ou le détester. Il peut nous fasciner, mais également nous lasser. Il peut nous paraître tout à fait singulier ou terriblement ressemblant à certains de ses contemporains.

Questionner Charles Beauquier c'est pour partie s'exposer à la remarque du philosophe Michel Foucault : « Ne me demandez pas qui je suis et ne me dites pas de rester le même : c'est une morale d'état civil ; elle régit nos papiers. » L'accompagner c'est un peu comme se déplacer dans un labyrinthe : si l'on se risque à lui parler traditions populaires, il est possible qu'il nous réponde libre-pensée. Pour autant le labyrinthe qu'il propose à celui qui veut le comprendre est d'une espèce particulière. Il ne s'agit ni d'un labyrinthe où un chemin unique nous conduirait de l'entrée au centre, ni d'un labyrinthe où parmi les sorties une seule serait possible. C'est un labyrinthe-réseau où chaque point peut être connecté à un autre. On ne peut parler traditions populaires avec Beauquier sans avoir discuté libre-pensée par exemple... mais peut-être également décentralisation, ou encore...

Cette exposition tente simplement d'introduire à certaines des facettes, pas toutes, de Charles Beauquier. Peut-être permettra-t-elle au visiteur de mieux le comprendre mais après l'avoir parcourue, peut-être pourra-t-il se demander ce qu'est comprendre un parcours biographique.

Pour ce qui est de la carte du labyrinthe, on pourra parfois la deviner. La dessiner, ce sera pour plus tard...

Exposition produite par le Théâtre des Sources

Recherche et écriture : Noël Barbe

Relecture : Flavie Ailhaud, Philippe Cormery, Jean-Christophe Sevin

Mise en page : Paul Royer

Impression : La Romaine à Rioz

Cette exposition a bénéficié du soutien de la direction régionale des Affaires culturelles de Franche-Comté, de l'ethnopoïe Pays de Courbet-Pays d'Artiste et de l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (équipe-Lahic)

Nous remercions les archives départementales du Doubs, l'association Beauquier, la bibliothèque municipale de Besançon, la Bibliothèque nationale de France, la Réunion des musées nationaux.



CHARLES BEAUQUIER

Charles Beauquier (1833-1916)...

Charles Beauquier naît à Besançon le 19 décembre 1833. Enfant et adolescent, ses lieux de résidence varient au gré des postes occupés par un père fonctionnaire : Besançon, Mâcon, Le Puy, Limoges. À la suite du coup d'état bonapartiste, son père prend sa retraite à Besançon en 1852.

Charles Beauquier obtient une licence de droit en 1856 avant d'être reçu à l'École des Chartes, en 1857, pour devenir archiviste-paléographe. Son mémoire de licence porte sur *Le Contrat de mariage* tandis que sa thèse de l'École des Chartes traite de l'histoire de l'agriculture chez les Francs.



Charles Beauquier (1880-1914), Daniel-Dupuis Jean-Baptiste (1849-1899), 1889, bronze, musée d'Orsay, © RMN

Dans le monde politique il occupe plusieurs mandats au conseil général du Doubs en 1871, au conseil municipal de Besançon en 1873, dont il démissionne lorsqu'il est élu député du Doubs, mandat qu'il conservera de 1880 à 1914. Il siège du côté de la gauche radicale.

Son activité législative est principalement connue par la loi de 1906 sur la protection des sites et monuments naturels. Mais il est aussi actif par des propositions de lois ou des rapports sur le code de procédure criminelle ou la peine de mort, les dépenses publiques et la réforme administrative, l'organisation de l'armée, la suppression de l'incapacité légale de la femme mariée, la police de la chasse ou de la pêche, la naturalisation et le séjour des étrangers en France, les rapports avec l'Église...

L'action politique de Beauquier passe aussi par une présence dans de nombreuses sociétés savantes, philosophiques ou politiques, où il prend des places influentes et déploie des réseaux de relations.

C'est également un extraordinaire polygraphe. Il écrit dans des journaux d'abord en tant que critique musical, mais aussi dans des journaux d'opinion parmi lesquels *La Tribune*, républicain et anticlérical qui paraît en 1868-1869 ; *Le Réveil* fondé en 1860 par Delescluze acteur de la révolution de 1848 et plus tard de la Commune de Paris. Mais il fonde aussi *Le Doubs* en 1868, puis en 1877 *La Fraternité*, organe radical.

Il publie des livres indiquant ses différents centres d'intérêt : la politique avec ses réflexions sur la paix, le folklore, l'histoire avec sa *Notice historique et pittoresque sur Le Raincy* en 1864, l'art avec ses textes sur la musique, ses éditions du théâtre de Beaumarchais, sa monographie sur le peintre et lithographe Émile Vernier en 1887, ou ses critiques de Courbet.

À sa mort, le 12 août 1916 à Besançon, l'un de ses collègues écrit : « C'était un homme très bienveillant et fort affable ». Face à ses traces laissées, nous ne pourrions jamais éprouver cela.

Sa vie a été « toute consacrée au culte de la vérité et au bien-être de l'humanité » dit quelqu'un, durant une séance du conseil général du Doubs, en septembre 1916. Mais nous sommes déjà dans l'usage et la construction du grand homme.

... libre-penseur...

Les sociétés de libre-pensée apparaissent en 1848. Plus de mille durant la III^e République, elles comptent 25 000 adhérents en 1905. C'est un monde plutôt masculin et populaire. En 1881 à Besançon, 35 des 65 adhérents sont horlogers. C'est aussi un monde ancré à gauche : républicains opportunistes, socialistes, anarchistes, radicaux comme Beauquier.

Celui-ci sera le président d'honneur de l'Association nationale des libres penseurs de France créée en 1902. Il succède à Marcelin Berthelot, chimiste et professeur au Collège de France, et à Anatole France, futur Prix Nobel de littérature. Cette association entend rassembler tous ceux qui



Almanach de La Calotte, 1909.

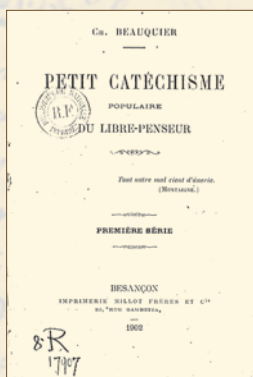
« veulent protéger la liberté de penser contre toutes les religions et tous les dogmatismes, quels qu'ils soient, et assurer la libre recherche de la vérité par les seules méthodes de la raison ». En 1910 Beauquier participe au colloque international de Bruxelles où « tous les orateurs sont unis dans une même pensée de foi dans l'action internationale de la Libre-Pensée émancipatrice des individus et des sociétés ». En 1912

il copréside le congrès de Lille qui travaille à l'union de son association avec la Fédération française de la Libre-Pensée, née en 1890.

Beauquier adhère aussi à la Ligue pour la séparation des Églises et de l'État, créée en 1882. Comme député, il œuvre aussi en ce sens.

Il s'agit de laïciser l'État et la société. La lutte contre les préjugés est l'un des grands buts de ces sociétés de libre-pensée. Il faut « démontrer par la science appuyée sur la raison » écrit-on à Champlitte en 1895. La création de liens de solidarité est un autre but, que ce soit directement entre les membres ou par la création d'œuvres sociales. Enfin il s'agit de diffuser le savoir et certaines sociétés créent des bibliothèques.

Les militants font œuvre de propagande par des conférences. Leurs thèses sont aussi diffusées par des publications bon marché. Retournant le terme, ils font circuler des « catéchismes » dont celui de Beauquier : *Petit catéchisme populaire du Libre-Penseur* publié en 1902 ou encore son *Petit Manuel des esprits forts* en 1906. Dans le premier il s'attaque aux dogmes religieux : les saints, le péché originel la Bible, ou encore les Évangiles présentés comme un recueil de traditions populaires... Dans une vue qu'il veut anthropologique, sa critique assimile la religion à une phase antérieure de l'humanité : « si l'on nous gratte un peu, on retrouve en nous le singe anthropoïde, tel que nous étions à l'aurore de l'humanité ».



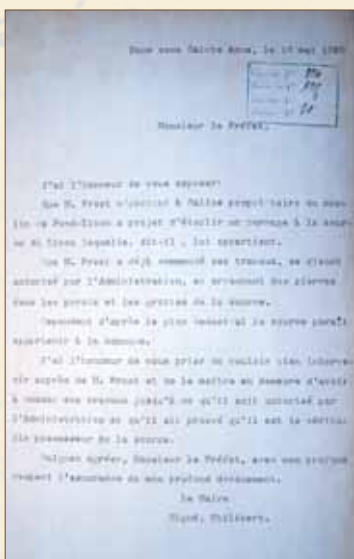
... législateur de la protection des sites



Nans-sous-St. Anne (Doubs). La Source du Lison. L'ancien moulin (altit. 390 m), chute 13 m.

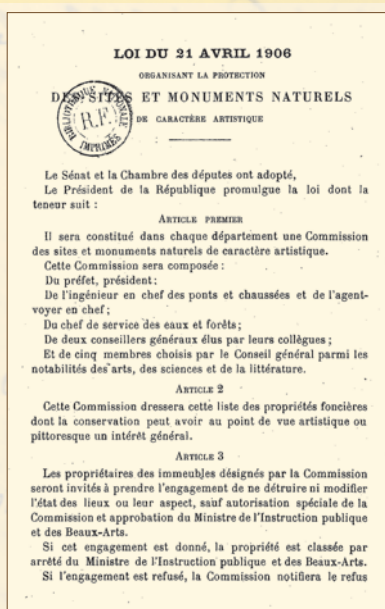
Le 2 mai 1912, la source du Lison est classée, avec d'autres lieux, « au nombre des sites pittoresques du département ».

Quelques années auparavant Joseph Prost, négociant à Salins, entend y installer un barrage pour en utiliser l'énergie hydraulique. Lorsque le 8 mai 1900 le maire de Nans, Ernest Philibert, écrit au préfet pour contester le projet, les travaux ont déjà débuté. Des pierres ont été arrachées « dans les parois et les grottes de la source ». Sous la plume de Philibert, ce n'est pas d'art dont il est question mais de droit de propriété : la source appartient à la commune, ce que conteste l'industriel.



Comme député du Doubs, Beauquier, seul ou avec d'autres parlementaires, dépose une série de projets de lois ou d'amendements portant directement ou non sur « la protection du paysage » : en 1901 à deux reprises, en 1903, en 1906. Le 21 avril 1906, la loi « organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique » est promulguée. Le premier site classé est celui des rochers de l'Île de Bréhat. C'est au nom de cette loi que la source du Lison est protégée. Par ailleurs Beauquier poursuivra avec des propositions de lois contre les « abus de l'Affiche-réclame », pour la création de réserves nationales boisées, pour imposer aux villes des plans d'extension et d'embellissement ; ou un amendement dans une loi sur la distribution des forces d'énergie.

et monuments naturels à caractère artistique...



Beauquier fait partie et sera l'un des présidents de la Société de protection des paysages de France qui a pour but de conserver les sites naturels dans leur « beauté primitive », de les défendre contre les « dégradations inutiles de l'industrie et de l'affichage », et de dénoncer tout acte de vandalisme.

Parce qu'elle institue des commissions départementales composées d'élus, de représentants de l'État et des « notabilités des arts, des sciences et de la littérature », la loi de 1906 est aussi vue comme une œuvre décentralisatrice par la Fédération régionaliste de France, dont Beauquier est également membre.

Les premières mesures prises en France en matière de protection de la nature sont le fruit d'une

préoccupation avant tout esthétique. En 1853, sous l'influence des peintres de Barbizon et d'écrivains, parmi lesquels Victor Hugo, est créée une réserve en forêt de Fontainebleau dans le but de protéger un paysage à « haute valeur esthétique » et de lutter contre son exploitation économique. Les motivations de la loi Beauquier sont proches puisqu'il s'agit de conserver des propriétés foncières qui présentent un intérêt « au point de vue artistique ou pittoresque ». Beauquier lui-même parle de « droits de la beauté » ou encore déclare à propos des sources de la Loue et du Lison : « Dans la vallée de la Loue, qui a souvent inspiré le robuste pinceau de Courbet, les touristes ne manquent pas d'aller visiter la Source une des merveilles pittoresques de la contrée. [...] au lieu de la saisissante impression qu'on éprouverait en se trouvant tout à coup en présence de la nappe d'eau sortant d'une grotte gigantesque, il faut, pour l'apercevoir, contourner un vulgaire et énorme moulin qui est venu se coller, comme une ignoble excroissance, sur cet incomparable tableau. La source du Lison, dans le Jura, l'émule en beauté de la source de la Loue, a subi la même disgrâce ».

Il critique aussi un État veillant sur un tableau de maître qui représente un paysage, et qui laisserait détruire ce même paysage. Ce qui mérite d'être protégé, c'est ce qui mérite d'être peint ou l'a été.

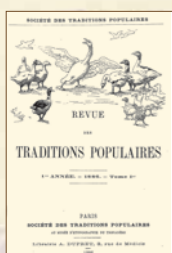
On peut alors difficilement parler de « patrimoine naturel » au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ce n'est que depuis les années 1910-1920 que sont évoquées des justifications écologiques qui ont vu leur importance grandir.

... folkloriste...

Folkloriste, Charles Beauquier travaille à produire un savoir sur le « peuple », ses connaissances et ses productions. Il écrit sur de nombreux sujets comme la faune, la flore, l'alimentation, la musique, les blasons populaires, la chanson, les contes, les animaux fantastiques, la langue... Et il publie en 1881 *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le département du Doubs*, en 1894 *Chansons populaires recueillies en Franche-Comté*, en 1897 *Blason populaire de Franche-Comté*, en 1900 *Traditions populaires. Les Mois en Franche-Comté*, en 1910 *Faune et flore populaires de la Franche-Comté*, en 1911 *Traditions populaires de la Franche-Comté : la cuisine*.

Arnold Van Gennep, l'auteur du *Manuel de folklore français contemporain*, qualifiera son travail d'important tout en regrettant un manque de précision dans la localisation géographique des faits qu'il étudie.

« Ah ! la simplicité et la naïveté exerceront toujours sur les hommes un charme vainqueur ! » écrit Beauquier, plaçant ainsi l'art populaire du côté des qualités enfantines ou de la nature, « au même titre que les papillons, les oiseaux ou les fleurs. » Lorsqu'il parle de « peuple » ou de « populaire », c'est du monde paysan dont il s'agit.



Beaucoup de ses livres ont été édités en fragments dans la *Revue des Traditions populaires*, fondée en 1886 par Paul Sébillot. Cette revue est l'organe de la Société des Traditions populaires elle-même créée en 1885. Elle se propose de regrouper « tous ceux qu'intéresse l'étude si complexe des traditions populaires », regrettant l'intérêt tardif en France pour ce sujet. Beauquier devient l'un de ses membres parisiens et de ses vice-présidents en 1888. Succédant à Hamy conservateur du musée ethnographique du Trocadéro, il la préside de 1897 jusqu'à sa mort. Il participe aussi au « dîner scientifique et littéraire de Ma Mère l'Oye », du nom des Contes de Perrault. Fondé à Paris en 1878, ce dîner est un lieu de rencontres et de débats périodiques entre folkloristes.

La production d'un savoir sur le « peuple » suscite l'intérêt des élites de la III^e République qui célèbrent alors la diversité du territoire national. L'amour de la Grande Patrie est enseigné via celui du milieu familial qu'est la Petite Patrie.

Mais elle rencontre aussi les préoccupations esthétiques et propagandistes d'un Maurice Bouchor, militant laïque et socialiste, qui utilise dans ses *Chants destinés aux écoles* des mélodies populaires dont certaines



ont été recueillies par Beauquier, comme lui librepenseur. L'intérêt de ce dernier pour le folklore est inséparable de son combat pour la décentralisation. Le folklore fait partie d'une décentralisation intellectuelle à côté du développement régional de sociétés savantes et de la littérature, ou l'installation à Paris même d'associations régionales, comme *Les Gaudes* pour les francs-comtois.



Petitjean va t'à la vigne, chanson publiée par Beauquier



Dessin de Félix Régamey paru dans l'*Album de Ma Mère l'Oye*. De gauche à droite Certoux, Sébillot et Beauquier. En bas Régamey sortant d'une coquille.

... philosophe de la musique...

Charles Beauquier est d'abord critique musical dans des journaux comme *Le Ménestrel* ou *La Gazette musicale*. Mais il écrit aussi une *Philosophie de la musique* en 1865, *La musique et le drame. Étude d'esthétique* en 1877, *Les musiciens francs-comtois* en 1887.

Il développe là une théorie de la musique qu'il considère comme l'articulation et la synthèse du son, du rythme, de la tonalité, de la mélodie et de l'harmonie. D'un point de vue philosophique, la théorie de Beauquier est matérialiste. La musique est un phénomène d'ordre physiologique. Affectant physiquement le corps, elle prédispose à tel ou tel état psychique. Mais elle ne provoque pas de sentiment précis, pas plus qu'elle ne transporte les idées de son auteur. Le son n'est pas un signe et la musique n'est pas un langage. Beauquier s'inscrit là dans une discussion déjà présente au XVIII^e siècle, mais aussi au XIX^e siècle. Par exemple, en 1854, Édouard Hanslick (1825-1904) publie *Du beau dans la musique* où il affirme que celui-ci est lié aux propriétés propres de l'objet musical, sans référence aux passions de son auteur.

À plusieurs reprises, dans son argumentation, Beauquier fait référence à la musique des paysans. Par exemple « c'est le ton qui fait la chanson dit le peuple avec cette intuition du bon sens qui va aussi profond que l'analyse ». Ou encore développant l'idée que l'ouïe est aussi affaire de culture, il fait part de la difficulté de définir la mesure d'une chanson populaire.



Partition de *Fiesque*, acte II, chœur de la révolte

Enfin il est l'auteur de deux livrets d'opéra. L'un est un opéra-comique : *Ruses d'amour* de Ratez joué à Besançon en 1884. L'autre est *Fiesque*, d'après Schiller, dont la musique a été composée par Lalo. « Vous aurez encore le travail ennuyeux des paroles à faire sur la musique pour ce chœur » écrit celui-ci à Beauquier à la fin 1866-début 1867. Cette collaboration particulière, où la musique est écrite avant le livret, laisse penser que Beauquier a voulu expérimenter là quelques-unes de ses thèses. Si la musique est un art libre, il ne faut pas subordonner les sons aux paroles et « les paroles d'un opéra sont indépendantes des formes musicales ».

Certains critiques ont également vu dans *Fiesque* une œuvre politique. Dans cet opéra, Verrina, personnage républicain, soutient Fiesque dans sa lutte contre la tyrannie, jusqu'au moment où il le précipite à l'eau parce qu'il le voit comme un nouveau tyran. Lalo, républicain, était hostile à Napoléon III.



... décentralisateur...

Bibliothèque nationale de France, 1913



En 1901 Charles Beauquier publie *La France divisée en régions*, où il promeut la suppression des départements au profit de la création de grandes régions.

Tout d'abord les raisons de la création des départements lui apparaissent dépassées. La Révolution Française les avait institués pour briser l'autonomie des provinces d'Ancien Régime et réaliser l'unité nationale. « Il n'y aura plus diverses nations dans le royaume, il n'y aura que des Français » déclarait alors Mirabeau cité par Beauquier qui considère cette tâche accomplie. L'un des principes du découpage révolutionnaire voulait que chaque citoyen puisse atteindre le chef-lieu en une journée de cheval. Mais les progrès en matière de transports et de communication, ont « pour ainsi dire supprimé les distances ».

Ensuite, le découpage des départements lui paraît manquer de cohérence parce qu'il fait coexister des « contrées » aux intérêts divergents. Leur nombre élevé entraîne l'existence d'une pléthore de fonctionnaires, ce qui constitue un problème tout à la fois économique et politique.

Enfin pour Beauquier, l'échelon régional serait la bonne échelle pour l'exercice de la démocratie, pour un développement intellectuel de la province, voire pour une meilleure résistance en cas d'invasion militaire.

Ce texte de Beauquier s'inscrit dans une critique de la centralisation parisienne des pouvoirs qui se développe en France durant la seconde moitié du XIX^e siècle. L'une de ses traductions pratiques est le redécoupage du territoire national. Ainsi entre 1851 et 1922, ce sont au moins 22 projets qui circulent. En 1902, Beauquier propose la création de 17 régions. Pour exemple, la 10^e région comprendrait autour de Besançon, le Doubs, Belfort, la Haute-Saône et une partie du Jura.

Beauquier participe d'abord à la Ligue nationale de décentralisation. Puis il devient membre, et plus tard président d'honneur, de la Fédération régionaliste de France créée en 1900. Il publie dans son journal *L'Action régionaliste*, et fait œuvre de propagandiste. La Fédération défend la division de la France en « régions homogènes » autour de centres régionaux, un échelon local d'administration et de justice, la mise en relation de l'enseignement et des besoins locaux. Elle se veut au-dessus des partis.

En 1902, Beauquier fait adopter par le Parti radical, certains de ces principes parmi lesquels une organisation de la France qui donnerait plus de pouvoirs aux assemblées locales. Député, il propose tour à tour des études, des projets de lois ou la création de commissions allant dans le sens d'une décentralisation et d'une réforme administrative, de la diminution du nombre de départements ou de leur remplacement par des régions.



L'Action Régionaliste, février 1903.

CHARLES BEAUQUIER